

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

Sommaire

1.INTRODUCTION.....	1
2.DÉFINITION DES TERMES.....	2
3.PRÉSENTATION DE NILOVAT.....	2
4.INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES.....	3
5.PRESTATIONS, MODALITÉS & ACCÈS.....	3
6.RELATION CONTRACTUELLE.....	4
7.OBLIGATIONS MUTUELLES.....	5
8.RÉTRACTATION.....	6
9.TRANSPORT, LIVRAISON ET RÉCEPTION.....	7
10.TARIFICATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT.....	7
11.FACTURATION.....	7
12.REMBOURSEMENT & RETOURS CLIENT.....	8
13.PÉNALITÉS ET RECOUVREMENT.....	9
14.FORCE MAJEURE ET IMPRÉVISION.....	9
15.GARANTIES.....	9
16.PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	10
17.CONFIDENTIALITÉ ET COOKIES.....	10
18.RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE.....	10
19.DÉONTOLOGIE ET ETHIQUE.....	11
20.LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LA CONTREFAÇON.....	11
21.VALIDITÉ DES CGV.....	11
22.GESTION DES LITIGES.....	11

1. Introduction

Le Partenaire est invité à prendre connaissance attentivement des Conditions Générales de Vente (CGV) qui établissent sa relation avec NILOVAT SARL | Nilovat. Ces CGV définissent les termes et

les conditions des Prestations de services, formations, produits en lien avec les formations proposées, et le cadre d'une collaboration future.

Il est impératif de les lire en détail, car elles contiennent les informations essentielles concernant les droits, obligations et responsabilités du Partenaire et de Nilovat. Pour des questions ou clarifications sur l'une des dispositions énoncées ici, veuillez contacter : nathaliebaty.nilovat@gmail.com et contact@nilovat.com.

Les présentes CGV sont susceptibles d'être mises à jour périodiquement pour tenir compte des évolutions légales, des améliorations des Prestations ou d'autres facteurs pertinents. Dernière mise à jour : le 18/12/2024.

2. Définition des Termes

Accord / Contrat	Tout Accord écrit, qu'il s'agisse d'un Contrat, devis signé, partenariat, collaboration, validation d'une commande sur place ou en ligne ou de tout autre document écrit signé par les Parties. Les CGV s'appliquent aux Accords ou Contrats impliquant deux parties ou plus.
Client	Le Client peut être un Consommateur/Particulier ou un Professionnel et bénéficie des Prestations de l'Entreprise.
Consommateur	Le Consommateur est un Client de l'Entreprise.
Entreprise	L'Entreprise est la Société à Responsabilité Limitée NILOVAT.
Partenaire	Le Partenaire peut être une personne morale ou physique (éventuellement) impliquée dans des relations commerciales et/ou contractuelles avec Nilovat, qu'il s'agisse d'un Client particulier ou professionnel, fournisseur, collaborateur, agence, prestataire de service, conseiller, sous-traitant ou autre type de partenaire.
Partie(s)	Une Partie fait référence à Nilovat ou au Partenaire, et les Parties désignent collectivement NilovaT et le Partenaire conformément à l'Accord.
Prestation(s)	Cela désigne la ou les prestations de services.
Vente	Cela désigne la vente de biens ou de Produits.
Professionnel	Le Professionnel est un Partenaire contractuel en tant que personne morale (par exemple une société).
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	L'Entreprise est redevable de la TVA. Numéro de TVA : FR 04818859803.

D'une part, « Nous » peut désigner Nilovat, et d'autre part, « Vous » peut faire référence au Partenaire. Les termes utilisés dans ces CGV sont indépendamment formulés au masculin, au féminin ou au pluriel, dans le seul but d'en faciliter la lecture. Ils doivent être interprétés de manière à inclure toutes les personnes, quel que soit leur genre.

3. Présentation de Nilovat

NILOVAT Société à Responsabilité Limitée (SARL), au capital social de € 5 000, immatriculée au

Registre du Commerce et des Sociétés 818 859 803 R.C.S. de Libourne le 3/4/2016, sous le numéro SIRET : 818 859 803 00020, N° TVA : FR 04818859803, ayant son siège social 54 Avenue de la Liberté, 94700 MAISONS-ALFORT, est propriétaire et exploite le site internet NILOVAT accessible à www.nilovat.com. La représentante de la société est Mme Nathalie Baty, contact@nilovat.com ou nathaliebaty.nilovat@gmail.com.

Nilovat se consacre à la réalisation des activités suivantes :

- Coach de vie en éveil personnel et spirituel connectée, ainsi que des formations et des ateliers ;
- Vente de prêt-à-porter, ainsi que toutes activités connexes et/ou complémentaires.
- Code d'Activité Principale Exercée (APE) : 9609Z - Autres services personnels n.c.a..

4. Informations précontractuelles

Nilovat accorde une grande importance au respect de son obligation d'information précontractuelle et vous informe de l'accès à ses CGV, en fonction de votre statut de Professionnel ou de Consommateur.

- Client Professionnel, vous êtes soumis à la réglementation entre professionnels, en particulier l'article L441-1 du code du commerce, qui prévoit les mentions obligatoires. Le Professionnel peut accéder aux CGV à tout moment ou sur demande par voie électronique, avant toute négociation contractuelle et conclusion d'un Accord.
- Pour les Clients Consommateurs, les articles L111-1 et R111-1 du code de la consommation s'applique. Le Consommateur a en permanence accès aux CGV à www.nilovat.com ou par email et en a pris connaissance avant toute éventuelle conclusion d'un Accord.

5. Prestations, Modalités & Accès

Prestations

- L'Entreprise propose des Prestations de coaching en Éveil Personnel et Spirituel Connectée (sous la forme de coaching en groupe et personnel, la formation professionnelle, les ateliers de développement personnel et spirituel, séminaires, conférences, etc.), ayant pour objectif d'accompagner le Client dans son développement personnel et sa recherche de bien-être intérieur. Les ateliers proposés, notamment les Ateliers SPP – Se Parler Positif – La Solution pour Réussir Votre Vie, reposent sur la technique de la Maïeutique, une méthode d'accompagnement fondée sur le questionnement et la prise de conscience, visant à favoriser la réflexion, l'autonomie et la transformation personnelle du Client.
- Vente de prêt à porter ainsi que toutes activités connexes et/ou complémentaires.
- Ces activités s'effectuent à distance ou sur place.
- Nilovat peut également créer et vendre de produits digitaux dans les domaines susmentionnés.

Ces activités ne sont pas réglementées. Les prestations de coaching en Éveil Personnel et Spirituel Connectée proposées n'ont aucune vocation thérapeutique et ne remplacent en aucun cas un suivi médical ou psychologique assuré par un professionnel de santé. Le Client ou le Partenaire est invité à consulter un professionnel de santé pour toute question ou problématique d'ordre médical ou psychologique.

Offres et Accès

- Coaching de Vie en Éveil Personnel et Spirituel Connectée

L'Entreprise propose des prestations de Coaching de Vie en Éveil Personnel et Spirituel Connectée, notamment par le biais d'Ateliers SPP – Se Parler Positif – La Solution pour Réussir Votre Vie. Ces ateliers sont accessibles en groupe ou en solo, en ligne ou en présentiel, et peuvent également prendre la forme de conférences ou d'e-books.

L'objectif de ces Prestations est d'accompagner toute personne volontaire dans sa démarche de développement personnel et spirituel, en quête de guérison intérieure, grâce à la technique de la Maïeutique. Cette méthode, fondée sur le questionnement de l'Intelligence Organique (IO), vise à favoriser la paix intérieure entre l'Âme Adulte et l'Enfant Intérieur, et à permettre la libération de toute forme d'emprise et de limitations intérieures. Le terme « spirituel » ici, n'a aucun caractère religieux.

Les séances, ateliers et formations sont accessibles sur réservation, à convenir au moins 24 (vingt-quatre) heures à l'avance. Leur durée et leur fréquence sont précisées dans le descriptif de chaque offre. Le Client doit s'inscrire via le site internet, par email ou tout autre moyen indiqué par Nilovat.

- Vente de Prêt-à-Porter

Nilovat propose également à la vente des articles de prêt-à-porter, disponibles via sa boutique en ligne. Le Client peut consulter l'ensemble des offres et produits sur le site internet de Nilovat. Les prix de chaque article sont indiqués en ligne et peuvent, sur demande, être communiqués par email. Toute commande de produits ou de Prestations peut être effectuée via la boutique en ligne, en boutique physique ou par email. La commande est confirmée immédiatement après paiement ou à réception du virement.

- Conditions des offres

Après validation d'une offre de Prestation, Nilovat adresse au Client un devis, un contrat ou un autre accord écrit. Le Client dispose alors d'un délai de quatorze (14) jours pour accepter l'offre. Passé ce délai, l'offre devient caduque.

Nilovat se réserve le droit de modifier ses offres et de réviser ses tarifs à tout moment.

Nilovat se réserve également le droit de refuser l'accès à toute Prestation si le Client ne respecte pas ses engagements contractuels, ne satisfait pas aux conditions préalables de collaboration, enfreint une disposition des présentes CGV, ou si la Prestation ne lui convient pas. Tout refus sera justifié et notifié au Client.

Les modalités de report (de RDV, formation, coaching) sont convenues entre Nilovat et le Client avec un préavis de 24 à 48 (vingt-quatre à quarante-huit) heures. Le report d'une Prestation est soumis à une nouvelle planification en fonction de la disponibilité de chaque partie.

6. Relation contractuelle

Une relation contractuelle est formée lorsque le Client consent aux conditions indiquées dans les CGV et que vous acceptez/signé un devis ou concluez un Accord ou un Contrat écrit. Les Accords oraux ne sont pas valables. Cela s'applique à l'ensemble de nos Prestations, que ces transactions aient lieu sur place ou à distance.

Le Partenaire doit avoir la capacité juridique pour conclure un Contrat, conformément aux articles 1145 à 1152 du code civil. Les Contrats écrits détaillent la Prestation, le lieu d'exécution, la durée, les

modalités de paiement, et d'autres conditions convenues par les deux parties. Un Contrat peut être à durée déterminée ou indéterminée selon le type de Prestation. Les Contrats valables sont signés par toutes les parties au Contrat. Les devis comportent la date de rédaction et de validité ainsi qu'une signature avec la mention « *bon pour accord et exécution immédiate du devis.* » Les Prestations sont généralement à durée déterminée et renouvelable avec un préavis d'une (1) semaine minimum. À l'expiration de la période initiale d'un Contrat à durée déterminée, il sera automatiquement renouvelé si une telle reconduction est autorisée par la loi en vigueur ou si les deux parties manifestent leur Accord pour prolonger le Contrat ou poursuivent son exécution, conformément à une reconduction tacite .

7. Obligations mutuelles

Les Parties s'engagent réciproquement dans le cadre de leurs relations contractuelles et commerciales à :

- Préserver la confidentialité de la relation contractuelle et commerciale.
- Collaborer de bonne foi, communiquer toutes informations pertinentes et participer activement à la bonne réalisation des Prestations.
- Être à la disposition de l'autre Partie et la soutenir dans ses activités.
- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour satisfaire les attentes de l'autre Partie conformément à l'obligation de moyens.
- Respecter la loyauté, l'indépendance et l'impartialité en cas de conflits d'intérêts, en refusant toute prestation qui pourrait compromettre ces principes.

Le Client ou le Partenaire s'engage à respecter les obligations suivantes :

- Respecter les termes du Contrat ou de l'Accord convenus.
- Effectuer les paiements en temps voulu.
- Ne pas entraver l'exécution du Contrat ou la réalisation de la ou les Prestations.
- Suivre les conseils fournis pour la bonne exécution de la ou les Prestations.
- Fournir les informations pertinentes et personnelles pour la bonne réalisation des Prestations

Nilovat s'engage à :

- Respecter la confidentialité des échanges, des données personnelles, des faits sur les Clients dans le cadre de la ou les Prestations.
- Mettre tous les moyens en oeuvre pour respecter son obligation de moyens.

8. Rétractation

Principe par défaut. Conformément aux articles L221-3 et L221-18 à L221-28 du Code de la Consommation, Vous bénéficiez en tant que Consommateur d'un droit de rétractation (réflexion) d'une durée de quatorze (14) jours à compter de

- La réception de Produits achetés sur la boutique.
- La signature d'un Contrat ou devis pour les Prestations susmentionnées.
- La conclusion d'un Contrat pour une Prestation d'accompagnement, de formation, d'ateliers, d'organisation d'événements ou autres services similaires.

Pour accéder aux Prestations de services immédiatement, tout Client confirmera par écrit qu'il renonce à son droit de rétractation (réflexion).

Exception. Certains Contrats ou Accords ne peuvent pas faire l'objet d'une rétractation dans certains cas mentionnés ci-dessous ou en raison de leur nature, notamment lorsque la Prestation a déjà été largement exécutée, et il est difficile ou impossible de revenir en arrière pour remettre les parties dans leur situation antérieure :

- Exécution du Contrat avant la fin du délai de rétractation lorsque le Client a ordonné le commencement de l'exécution et a renoncé expressément à son droit de rétractation.
- Achat en ligne ou sur place de Produits personnalisés ou sur mesure.
- Produits numériques (ebooks, etc.) obtenus avant la fin du délai de rétractation dont le paiement à déjà été effectué
- Achat de Produits déballés et/ou indissociables donc non réenvoyables
- Achat de Produits non réenvoyables pour raison d'hygiène ou sanitaire

Les Professionnels peuvent user leur droit de rétraction pour les contrats conclus hors établissement ou à distance, qui n'entre pas de le champ principale de l'Entreprise (Nilovat) et dont le nombre de salariés est inférieur ou égal à cinq.

Pour exercer ce droit, tout Consommateur ou Professionnel doit notifier sa décision de rétractation en contactant Nilovat par email à nathaliebaty.nilovat@gmail.com et contact@nilovat.com et/ou en complétant le formulaire ci-dessous (voir la clause Remboursement).

Formulaire de rétractation à compléter par le Client s'il souhaite de rétracter (sortir) du Contrat (*rayer les mentions inutiles) :

A l'attention de NILOVAT SARL, 54 Avenue de la Liberté, 94700 MAISONS-ALFORT, nathaliebaty.nilovat@gmail.com / contact@nilovat.com.

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) : _____

Nom du (des) Client(s) Consommateur(s) : _____

Adresse du (des) Client(s) Consommateur(s) : _____
Signature du (des) Client(s) Consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) : _____
Date : __ / __ / ____ . _____

Signature

Source : Annexes (Articles Annexe à l'article D. 211-2 du code de la consommation à Annexe à l'article D412-61).

9. Transport, Livraison et Réception

Le Client est tenu de vérifier l'état du colis à la réception et de signaler toute anomalie au livreur ou transporteur, ainsi que de refuser la livraison si le colis semble endommagé.

La signature du bon de livraison par le Client Consommateur ou son représentant légal ou une tierce personne équivaut à l'acceptation de la livraison en bon état et conforme à la commande. Les retours de Produits sont soumis à la clause de retour des Produits des présentes CGV. Les frais de retour sont à la charge du Client, sauf en cas de non-conformité du Produit.

Nilovat conserve la propriété des Produits vendus jusqu'au paiement intégral de leur prix, ce qui implique une interdiction de les revendre avant ce paiement.

10. Tarification et Modalités de Paiement

Les prix de l'ensemble des Prestations sont fixés en Toutes Taxes Comprises (TTC), dans la devise (€)Euros. Nilovat facture et reverse la TVA de 20 %.

Nilovat se réserve le droit de modifier et/ou d'ajuster les prix de ses Prestations et de ses Produits à tout moment. En cas de Prestation déjà commencée, toute modification ou ajustement des prix n'affectera pas le Contrat ou l'Accord en cours.

Les paiements peuvent être effectués par divers moyens de paiement, tels que par carte bancaire, Paypal, virement bancaire. Nous garantissons la sécurité des paiements en ligne. Tous les paiements sont effectués en (€) Euros. Les frais de livraison éventuels sont à la charge du Client ou du Partenaire, sauf indication contraire précisée à l'avance lors de la commande. En cas de retour de produits (notamment les livres), les frais de retour restent à la charge du Client ou du Partenaire. Les modalités, délais et coûts de livraison applicables à chaque produit ou Prestation sont détaillés lors de la commande ou dans le catalogue de Nilovat. Le Client et le Partenaire sont responsables des frais supplémentaires liés aux paiements soumis à un taux de change. Les paiements seront effectués conformément aux dispositions du Code Monétaire et financier (CMF).

11. Facturation

Le mode de facturation est convenu préalablement entre les Parties, en fonction des spécificités de la Prestation. Le montant de la Prestation ainsi que les éventuelles échéances de paiement sont précisés dans l'Accord préalablement établi.

Le Client peut effectuer le paiement dès la signature d'un Contrat ou au moment de la commande, en une seule fois ou en plusieurs échéances (2, 3 ou 4 fois), selon les modalités proposées par Nilovat et précisées lors de la commande ou convenues dans ledit Contrat. En cas d'accompagnement sur 1 an, le Client peut effectuer le paiement dès la signature d'un Contrat ou au moment de la commande en une

seule fois ou en plusieurs échéances (2, 3, 4 ou 12 fois) selon les modalités proposées par Nilovat et précisées lors de la commande ou convenues dans ledit Contrat.. En cas de paiement ultérieur, le Client s'engage à payer à réception de facture.

Les frais supplémentaires, s'ils sont applicables, seront convenus à l'avance et peut comprendre divers éléments, tels que les frais de déplacement, les frais postaux, les frais de photocopie, les frais de matériaux et/ou les frais administratifs, etc.

Conformément à la loi en vigueur, l'Entreprise est redevable de la TVA, respecte son obligation de facturation, en incluant toutes les mentions obligatoires requises, afin de garantir la sécurité et la conservation de ces documents comptables. La facturation électronique est réalisée au moyen de Système IO.

12. Remboursement & Retours Client

Après réception d'une demande de rétractation du Client, Nilovat rembourse l'intégralité des sommes versées dans un délai de quatorze (14) jours. Le Client n'aura droit à aucun remboursement s'il annule un rendez-vous, se désiste d'une formation, d'un accompagnement, d'un atelier, d'un événement, ou s'il ne souhaite plus bénéficier de la Prestation après l'expiration du délai de rétractation.

Si la Prestation a déjà commencé et que la demande de rétractation est valable, le Consommateur recevra un remboursement suivant la réception de sa demande, déduction faites des Prestations déjà effectués ou services déjà fournis, y compris les arrhes initialement payés.

A l'inverse, si Nilovat n'a pas commencé la Prestation et qu'un paiement total ou partielle a déjà été effectué, le Client Consommateur devra rembourser Nilovat dès réception de sa demande de rétractation.

Le Client n'a généralement pas le droit de retourner les Produits, mais dispose néanmoins des possibilités suivantes :

- Obtenir le remboursement de la totalité des sommes pour les Produits renvoyés ou si le Client ne veut pas les récupérer et s'ils sont en parfait état,
- Obtenir un remboursement partiel si la valeur des Produits est diminuée,
- Recevoir un avoir d'un montant équivalant à la valeur des Produits retournés, donnant droit à un crédit à utiliser pour un futur achat.

Pour les achats en ligne, le Client ayant le droit de retourner les Produits, doit les renvoyer à NilovaT à l'adresse de la SARL Nilovat, 54 Avenue de la Liberté, 94700 MAISONS-ALFORT, à ses propres frais, sauf indication contraire. Le Client dispose ensuite des possibilités suivantes :

- Échanger les Produits retournés contre des articles de même type,
- Faire réparer les Produits conformément à la loi en vigueur et la réglementation sur la garantie légale de conformité,
- Recevoir un avoir d'un montant équivalant à la valeur des Produits retournés, donnant droit à un crédit à utiliser pour un futur achat.

Le Client peut contacter Nilovat pour plus d'informations sur les modalités de retour de Produits.

13. Pénalités et Recouvrement

En cas de retard de paiement, des pénalités sont appliquées conformément aux taux en vigueur de la Banque Centrale Européenne (BCE). De plus, des frais de recouvrement d'un montant forfaitaire de 40,00 € peuvent dans certains cas être facturés en cas de retard de paiement, sauf en cas d'ouverture de procédures collectives.

14. Force majeure et Imprévision

Les Parties doivent s'acquitter de leurs obligations contractuelles de manière inconditionnelle. Toutefois, certaines circonstances exceptionnelles peuvent justifier une non-exécution, conformément aux dispositions légales, notamment les articles 1218 et 1195 du code civil, qui régissent respectivement la force majeure et l'imprévision.

La force majeure est applicable lorsque survient un événement imprévisible, irrésistible (insurmontable), et extérieur aux parties contractantes. Les événements de force majeure comprennent, entre autres (liste non-exhaustive), des crises sanitaires inattendues, des grèves, des émeutes, des actes de vandalisme, des phénomènes météorologiques graves, des situations d'urgence, la fermeture des frontières, des pénuries de matières premières impossibles à prévoir, des interruptions massives des médias ou des services de communication électronique, des attaques informatiques, des pannes d'approvisionnement en énergie (électricité, eau, gaz), etc. En cas de survenance de tels événements, chaque Partie s'engage à informer immédiatement son Partenaire par écrit en vue de négocier un nouvel Accord prenant en compte la situation. Pendant la période de force majeure, les obligations contractuelles des Parties sont suspendues, mais leur exécution reprend dès que la situation revient à la normale.

L'imprévision est la situation dans laquelle les circonstances ont changé de manière imprévisible et que l'une des Parties n'avait pas accepté d'en assumer le risque. En cas d'imprévision, la Partie affectée peut adresser une demande écrite à son Partenaire en vue de renégocier l'Accord en question. Cependant, chaque Partie doit continuer d'exécuter ses obligations pendant cette période de renégociation.

Les articles 1217 à 1231-7 du Code civil, s'appliquent à cette clause si la collaboration entre Nilovat et le Partenaire ne peut pas reprendre.

15. Garanties

Nilovat s'engage à fournir sa Prestation conformément aux Accords conclus et à la loi en vigueur. Nilovat n'accorde que des garanties légales. En cas d'inexécution contractuelle de sa part, le Partenaire peut invoquer des dispositions du code civil, en particulier l'article 1217 du code civil qui lui permet de refuser d'exécuter ou suspendre ses obligations lorsque l'Entreprise ne s'exécute pas correctement, demander l'exécution forcée de sa Prestation en nature, obtenir une réduction du prix, faire provoquer la résolution du Contrat ou de l'Accord et/ou demander la réparation des conséquences d'inexécution. De plus, des dommages et intérêts peuvent s'ajoutés. Nilovat peut également faire valoir ses droits auprès du Partenaire conformément à la loi.

La vente est réalisée conformément aux attentes commerciales et aux usages de la profession, ainsi qu'aux obligations de sécurité et de qualité des Produits imposées par la loi française et la législation de l'Union Européenne. Nilovat n'accorde que des garanties légales, à moins de cas de force majeure, d'imprévision ou de non-respect de la loi par les fournisseurs en amont dans les pays de fabrication correspondants. Tout défaut de conformité relève de sa responsabilité (ou du Prestataire fournisseur). La garantie est exclue pour les cas d'usure normale ou de dégradation naturelle des produits liée à leur durée de vie. En cas de non-conformité, le Partenaire peut exiger la mise en conformité des Produits

défectueux, la réparation ou le remplacement du Produit, une réduction du prix, ou la résolution du contrat. La suspension du paiement du prix est possible jusqu'à ce que Nilovat exécute correctement ses obligations. Toutefois, elle peut refuser une mise en conformité si elle est considérée comme irréalisable et disproportionnée aux faits en l'espèce.

En ce qui concerne les vices cachés résultant de leur fabrication, conception et réalisation, Nilovat en assume la responsabilité, et vous pouvez obtenir une réduction du prix conformément à l'article 1641 du code civil, opter pour la résolution du Contrat ou de l'Accord conformément à l'article 1644 du code civil ou, pour les Prestations de vente de Produits, choisir de restituer le Produit en échange du remboursement de son prix ou de le conserver tout en recevant une réduction du prix.

16. Propriété Intellectuelle

En accord avec les lois sur la propriété intellectuelle en vigueur, telle que le Code de la Propriété Intellectuelle (CPI), tous les documents, informations et œuvres de l'esprit ou artistique fourni(e)s pendant et après la Prestation sont soumis à des droits de propriété intellectuelle et industrielle. Ces documents, informations et œuvres de l'esprit ou artistique sont exclusivement destiné(e)s à un usage prédéterminé et personnel pendant et après la Prestation, sauf convention contraire. Vous ne pouvez les exploiter, modifier ou utiliser qu'après la conclusion d'un Contrat ou avec le consentement préalable de Nilovat.

La revente à des fins commerciales concurrentielles ou la publication dans le domaine public est strictement interdite et passible de sanctions. Toute violation ou utilisation non autorisée de ces droits de propriété intellectuelle autorise Nilovat à engager des actions légales pour la protection de nos droits, y compris d'éventuelles poursuites judiciaires.

17. Confidentialité et Cookies

Toutes les informations confidentielles échangées, qu'elles concernent la période avant, pendant ou après la Prestation, sont gérées en stricte conformité avec le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) et la politique de confidentialité accessible sur le site internet Nilovat. Cela englobe des mesures de sécurité des données, un accès limité aux informations sensibles uniquement par des personnes autorisées, et la mise en place de protocoles de gestion et de protection des données en accord avec les lois en vigueur.

18. Responsabilité et Assurance

Nilovat assume sa responsabilité exclusivement pour les dommages directs. Elle décline toute responsabilité en ce qui concerne les dommages indirects que vous et des tiers pourriez subir, ainsi que pour les pertes de chiffre d'affaires, les litiges en résultant, ou les dommages découlant de la mise en œuvre incorrecte de nos services ou conseils.

Les Prestations proposées par Nilovat n'ont aucune vocation thérapeutique ou médicale et ne sauraient en aucun cas se substituer à un diagnostic, un suivi ou un traitement dispensé par un professionnel de santé qualifié. Le Client est expressément informé que les Prestations ne constituent ni un acte médical, ni un acte paramédical, ni une psychothérapie. Pour toute question ou problématique d'ordre médical ou psychologique, il appartient au Client de consulter un professionnel de santé compétent. La responsabilité de Nilovat ne saurait être engagée en cas de non-recours ou de retard de recours à un professionnel de santé par le Client.

En aucun cas, la responsabilité ne dépassera le triple du montant total de la Prestation convenue. En cas de responsabilité de notre part, notre assurance couvrira des dommages. NilovaT peut être amenée à vous verser des dommages et intérêts, si cela est justifié par une décision de justice.

Nilovat as souscrit une assurance de responsabilité civile professionnelle, en conformité avec les lois et règlements en vigueur, afin de couvrir les éventuels dommages corporels, matériels, ou immatériels, et garantir la conformité légale.

19. Déontologie et Ethique

Nilovat veille au respect des droits de l'Homme et s'engage à respecter des principes de déontologie ainsi que d'éthique dans ses activités, l'exécution de ses Prestations, et ce dans l'ensemble de ses collaborations, partenariats, affiliations, publicités et démarchages. Nilovat limite toute pratique nuisible à l'environnement et s'oppose formellement au travail forcé et travail des enfants.

20. Lutte contre le Blanchiment d'Argent et la Contrefaçon

Nilovat s'engage fermement à lutter contre le blanchiment d'argent, la corruption, et la criminalité. Nilovat satisfait à ses obligations d'information pour signaler toute transaction illégale, contribuant ainsi à la prévention des activités criminelles et à la solidité du système économique et financier.

Nilovat s'engage à respecter la législation en vigueur et à lutter contre la contrefaçon dans le cadre de ses Prestations. Nilovat s'interdit formellement de reproduire, commercialiser, ou rendre accessibles des Produits contrefaisants, quels que soient ses droits de propriété intellectuelle détenus. Toute violation de cette clause entraînera des mesures légales appropriées prises par Nilovat pour protéger vos droits et empêcher la commercialisation de produits contrefaisants.

21. Validité des CGV

Ces CGV, rédigées en langue française, s'appliquent à l'ensemble des Partenaires. Sauf accord contraire, elles sont valides lorsqu'un Contrat ou Accord est signé. Leur acceptation est présumée. Nilovat s'assurera ensuite que vous en avez bien pris connaissance.

Vous pouvez consulter les CGV sur le site internet de Nilovat : www.nilovat.com.

Toute modification des CGV doit être acceptée préalablement par Nilovat et confirmée par les deux (2) Parties par leurs paraphes. L'invalidité d'une ou de plusieurs dispositions des CGV n'affecte pas la validité des autres dispositions qui demeureront en vigueur, et la ou les dispositions invalides sont remplacées par une ou des dispositions similaires et pertinentes.

22. Gestion des litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de réclamation ou de plainte, Nilovat encourage le Client à la contacter par écrit via email nathaliebaty.nilovat@gmail.com ou contact@nilovat.com. Les Parties s'engagent à chercher une solution amiable à tout différend conformément aux dispositions légales. Pour cela, vous pouvez faire appel au Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice (CM2C), 49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris, France ; +33 1 89 47 00 14 ; www.cm2c.net.

En cas d'échec de la médiation, le litige sera porté devant la juridiction compétente correspondant à l'adresse de domiciliation du défendeur.

